

DOSSIER DE PRESSE

Conseil Communautaire

Jeudi 28 mai 2009
17h00

Salle Bouchet
Immeuble Consulaire de Brive La Gaillarde

Ce conseil communautaire du 28 mai donnera lieu au vote des 3 scénarios du Plan de Déplacements Urbain et du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'Agglomération, coup d'envoi de la concertation des habitants sur ce dossier qui réorganisera les transports sur le territoire.

Dans le cadre de l'Habitat, la CAB élargira les possibilités de garantie d'emprunts des opérations de logements sociaux à l'ensemble des bailleurs sociaux.

Au niveau développement économique et touristique, l'opération de fusion absorption entre la SEMABL et Brive Energies se poursuit selon le planning établi. Un commerce de proximité devrait voir jour à La Chapelle aux Brocs avec l'attribution d'un fonds de concours. Seront également votés l'attribution des marchés, fourniture de mobilier et gestion / exploitation, qui permettront l'ouverture des gîtes de Sainte-Féréole pour l'été.

Principaux Dossiers :

- Plan de déplacements urbains : présentation des 3 scénarios
- Présentation du Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de l'Agglomération
- Résidence de tourisme de Sainte-Féréole
- Modification du cadre communautaire de garantie des emprunts en faveur du logement social
- Réalisation d'études préalables à la création d'une zone d'activités sur l'emprise de l'actuel aérodrome de Brive Laroche
- Désignation de représentants au sein du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive – Lancement des Assises du SCOT Sud Corrèze.
- Désignation des délégués chargés de représenter la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration de la SEMABL
- Soutien au dernier commerce de proximité : création d'un multi services bar - restaurant - épicerie à La Chapelle-aux-Brocs

Plan de Déplacements Urbains : une démarche volontaire

1. Rappel : qu'est-ce qu'un PDU

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document d'orientations qui s'appliquera sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Brive et concernera tous les modes de déplacements (voitures, transports collectifs, vélos ...).

Il définira, pour les quinze années à venir, les conditions et moyens pour :

- Améliorer le cadre de vie et l'accessibilité pour tous.
- Mieux se déplacer, plus sûrement, et mieux stationner
- Réduire l'usage de l'automobile au profit d'autres modes de déplacement
- Permettre un développement équilibré de l'agglomération

Les PDU doivent assurer un **équilibre durable entre les besoins de mobilité** des habitants, tout en conciliant **la protection de la santé et de l'environnement**, tout en s'inscrivant dans les exigences **de développement économique**.

2. Pourquoi un PDU ?

Quasiment toutes les villes françaises connaissent le phénomène d'étalement urbain. Dans le même temps, la mobilité des individus s'est fortement développée et l'automobile est considérée comme le mode de déplacement idéal ...

Aujourd'hui, des failles importantes apparaissent dans ce modèle de développement. Les centres ville sont saturés, la pollution atmosphérique engendrée par les déplacements automobiles a des conséquences néfastes sur notre santé et l'environnement. **C'est dans ce contexte de dégradation de la qualité de vie et de difficultés de déplacements que les Plans de Déplacements Urbains sont apparus.**

Avec une population inférieure à 100 000 habitants, la CAB n'avait pas d'obligation réglementaire pour élaborer un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Elle s'est néanmoins volontairement lancée dans une démarche de planification des déplacements afin d'impulser une politique globale pour l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement.

A travers l'élaboration du PDU, c'est une vision cohérente de l'organisation du territoire qui est recherchée. Si l'automobile ne peut plus être la réponse exclusive à nos déplacements, nous devons adapter nos territoires à de nouveaux modes : aménager des parkings relais aux portes des villes en lien avec des infrastructures de transports collectifs efficaces, réduire l'encombrement des lieux congestionnés, réserver les espaces suffisants pour une pratique sécurisée et confortable du vélo, rendre aux piétons les espaces colonisés par la voiture, permettre aux enfants de se rendre en toute sécurité à l'école en vélo au lieu de se faire conduire ...

3. Le PDU de la CAB : où en est-on, quels sont les enjeux ?

L'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) initiée par la Communauté d'Agglomération de Brive comporte 3 phases : le diagnostic, l'élaboration de scénarios et le projet de PDU. Tous les acteurs locaux sont partie prenante dans cet ambitieux dossier et la concertation entre les différents partenaires est la règle tout au long de son élaboration.

Le diagnostic validé par délibération du 25 septembre 2008 a permis d'identifier les enjeux et de définir les objectifs suivants à l'échelle de l'agglomération :

1. Améliorer le cadre de vie et l'accessibilité pour tous.
2. Maîtriser les flux automobiles,
3. Développer une offre attractive pour les modes alternatifs
4. Améliorer la sécurité des déplacements.
5. Améliorer la gestion de l'interface urbanisme et déplacements

4. Les 3 scénarios élaborés

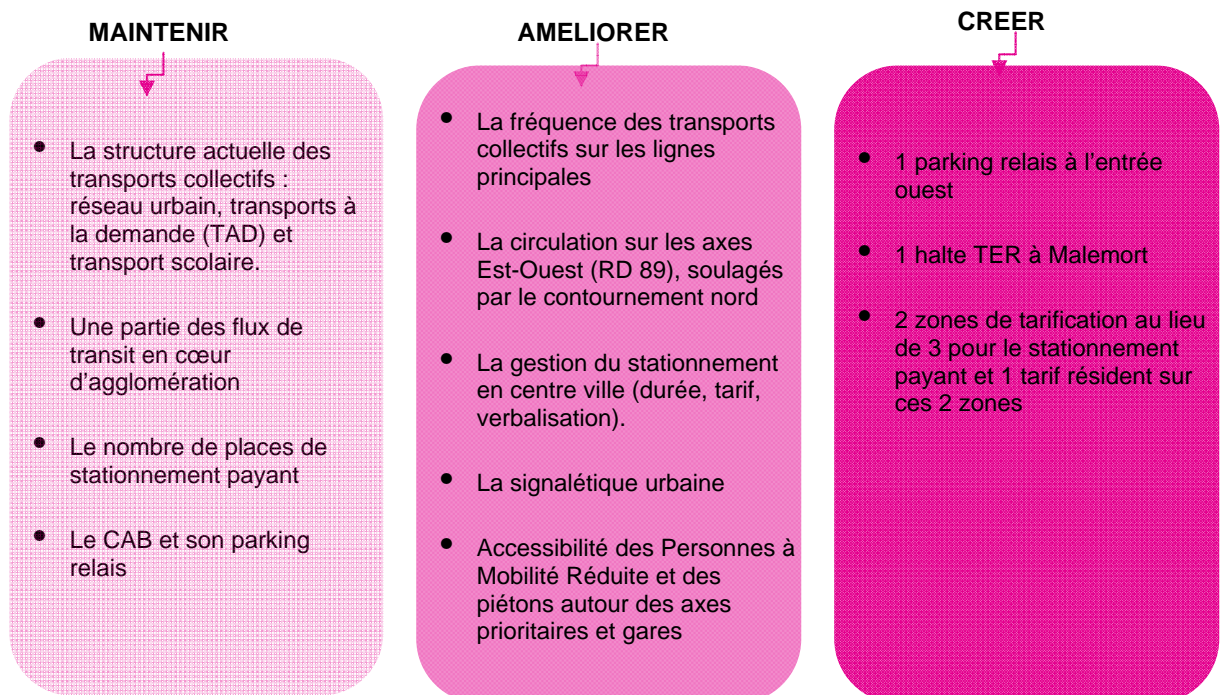
Trois scénarios répondant à ces objectifs ont été élaborés en concertation avec les acteurs locaux :

- Le scénario 1 qui vise à adapter l'offre actuelle face à l'augmentation des déplacements,
- Le scénario 2 qui cherche à mieux partager l'espace entre les différents modes de transport,
- Le scénario 3 qui privilégie les modes de transports alternatifs à la voiture.

Les 3 scénarios comportent un certain nombre de mesures communes et les **mesures spécifiques à chacun** se déclinent autour des 4 thématiques principales que sont

- La hiérarchisation des axes routiers,
- Le stationnement
- Les transports en commun
- les modes doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Scénario 1 : Adapter l'offre existante



Scénario 2 : Mieux partager l'espace

SUPPRIMER

- Les flux de transit en cœur d'agglomération
- Des places de stationnement sur quelques axes pénétrants et en centre ville de Brive

MAINTENIR

- Le CAB et son parking relais
- La circulation en cœur d'agglomération

AMELIORER

- La desserte en TER des haltes existantes (Allasac, Varetz, Terrasson, Objat).
- La desserte en transport collectif du sud de l'agglomération aux heures de pointes par 1 TAD
- Le niveau de service des transports urbains à l'intérieur du cœur d'agglomération (fréquence, lisibilité)
- **Restructuration du réseau de transport urbain autour d'un pôle d'échange central** et de 5 lignes structurantes
- Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et des piétons autour des axes principaux et des pôles importants

CREER

- 2 parkings relais: 1 à l'est et 1 à l'ouest.
- 1 halte TER à Malemort
- 2 zones de tarification au lieu de 3 pour le stationnement payant et 1 tarif résident sur ces 2 zones.
- 300 nouvelles places de stationnement payant
- **Piétonnisation partielle** de l'hyper centre.
- Voies dédiées aux bus et priorité au feu en centre ville et sur les axes principaux.
- Ligne principale gare de Brive / centre ville
- Ligne régulière au Nord de l'agglomération aux heures de pointes vers Ussac
- De nouvelles dessertes dans les quartiers (La Pigeonnie, le Peyrou, ZA du PEBO)
- Services vélos (stationnement, location, gardiennage)

Scénario 3 : Privilégier les modes alternatifs à la voiture

SUPPRIMER

- Le transit des véhicules particuliers en centre ville.
- Les stationnements en cœur de ville de Brive

MAINTENIR

- Le CAB et son parking relais
- La circulation en cœur d'agglomération uniquement pour les livraisons et résidents

AMELIORER

- L'offre et la desserte en TER (Allasac, Varetz, Terrasson, Objat, Mansac, Turenne)
- La desserte en transport collectif vers les extrémités de l'agglomération aux heures de pointes par des lignes régulières
- Le niveau de service du réseau urbain : fréquences, durée, accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- **Restructuration du réseau de transport urbain autour de 3 pôles d'échange** : Est, Ouest et Centre, 3 lignes en site propre, 2 lignes structurantes, 1 ligne de rocade.
- Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et des piétons sur l'intégralité de la voirie urbaine

CREER

- **4 parkings relais reliés par une ligne de transport collectif en rocade**
- des haltes TER (Malemort, Ouest de l'agglomération...)
- 2 zones de tarification au lieu de 3 pour le stationnement payant et 1 tarif résident sur ces 2 zones.
- 700 nouvelles places de stationnement payant
- **Piétonnisation complète** de l'hyper centre
- Création de **3 axes de transports collectifs en site propre** : Ouest-Centre, Centre-Est et Gare de Brive – Centre
- Ouverture d'une desserte de l'aéroport
- 1 nouveau TAD entre la ZA Ouest et le secteur Nord
- Lignes régulières au Nord et au Sud de l'agglomération aux heures de pointes vers Ussac et Cosnac
- 1 système de transport propre aux ZA Ouest.

5. Information et concertation

Parce que les difficultés de circulation, la sécurité de tous les déplacements, la qualité de l'air, ..., nous concernent tous, il est important que les habitants de l'agglomération de Brive puissent prendre connaissance des projets et s'exprimer.

Dès le mois de juin avec une montée en puissance en septembre, la population sera sensibilisée et informée sur ces 3 scénarios sous la forme de réunions d'information, d'exposition, de sollicitation d'avis...

Lors du conseil communautaire de juin, les modalités précises de la concertation seront exposées.

Un logo et un slogan ont été définis qui permettront une identification rapide de la démarche PDU lors des différents moments de parole.

Ce logo marque le partage de l'espace entre les différents modes de transport, la fin du « tout automobile ». Sa forme ronde rappelle également la volonté de protection de l'environnement.

Le slogan exprime également les bénéfices de ce PDU pour l'utilisateur final : pour sa santé, pour sa sécurité, pour sa qualité de vie, pour économiser du temps, pour son pouvoir d'achat, pour l'environnement...



Présentation du Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de l'Agglomération

Le Conseil Communautaire a décidé de lancer le 25 septembre 2008, par anticipation sur le projet de PDU retenu, la réalisation d'un **Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de l'agglomération, première action du PDU.**

Le Schéma Cyclable a pour ambition de faire de la pratique du vélo une réelle alternative à la voiture pour les déplacements utilitaires de courte distance du type domicile – travail, domicile – établissements scolaires et domicile - achat, au même titre que la marche et les transports collectifs.

Le 5 juin prochain, une conférence de presse exposera plus en détail les grands principes de ce schéma directeur cyclable et les premières actions proposées. Le grand public pourra également en prendre connaissance lors de la fête du vélo.

La Communauté d'Agglomération de Brive attend les réactions et propositions qui seront données par le grand public pour **finaliser le schéma cyclable, élaboré en concertation avec les associations.**

La première phase du Schéma Directeur Cyclable porte sur la réalisation d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle de l'agglomération. L'aménagement des connexions entre les itinéraires et le traitement des discontinuités sera une priorité majeure.

Les axes du réseau cyclable à aménager ont été définis selon les critères suivants :

1. une liaison de la voie verte au tissu urbain.
2. le potentiel d'usagers et pôles générateurs à desservir,
3. La possibilité de créer un aménagement continu en connexion avec d'autres itinéraires,
4. Le degré de faisabilité technique,
5. La prise en compte des projets connexes.

Première action du PDU, le réseau cyclable a également son univers graphique car il constitue un projet à part entière.

Rond, en cohérence avec l'univers du PDU, le logo et les slogans du réseau cyclable rappellent les bénéfices du vélo pour l'utilisateur et l'amélioration de la qualité de vie qui en découle, avec la protection de l'environnement en trame de fond.



Résidence de tourisme de Sainte-Féréole, fourniture et pose de mobilier entretien et valorisation de la résidence

Afin de développer l'attractivité du territoire et de générer de nouveaux flux touristiques et économiques, la création d'une résidence touristique sur la Commune de Sainte-Féréole au lieu dit Goursat, a été décidée dans le cadre du contrat d'Agglomération. Ce projet s'appuie sur le concept « voir sans être vu » : les gîtes bénéficient d'une vue donnant sur la forêt des Saulières, mais aucun n'est perceptible depuis la route surplombant le village.

Le gros œuvre finalisé, la Communauté d'Agglomération de Brive a lancé un appel d'offre concernant la fourniture et pose de mobilier pour la résidence de tourisme de Sainte-Féréole. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Brive a souhaité externaliser la gestion et la valorisation de cet équipement sous forme de marché public avec clauses d'intéressement pour une durée de quatre ans.

Sur ces deux marchés, les offres reçues ont été déclarées inacceptables ou infructueuses, obligeant la commission d'appel d'offres à passer des marchés négociés.

Compte-tenu des délais supplémentaires pris par l'attribution des marchés, l'inauguration officielle de la résidence de tourisme de Sainte-Féréole est prévue le 27 juin, son ouverture au public le 1^{er} juillet 2009.

Les lots attribués sont les suivants, pour la fourniture et pose de mobilier :

Lot concerné	Estimatif	Montant négocié	Attributaire
Mobilier de gîtes lot 2	34 475 €	45 723.73 €	Styl Art
Mobilier centre de vie, lot 3	24 410 €	34 735.19 €	Styl Art
Petit équipement lot 5	10 165 €	9 157.70 €	Styl art
Internet et télévision, lot 7	67 520 €		
Literies et rideaux Lot 4	54 115 €		

Pour la gestion et la valorisation de la résidence, suite aux négociations, la nouvelle offre de l'Office de Tourisme de Brive à la CAB pour des prestations de gestion, entretien et commercialisation des gîtes se décompose de la façon suivante :

Coût de la prestation de l'Office de Tourisme :

Année 2009 – 132 584 €HT

Année 2010 – 228 395 €HT

Année 2011 – 239 614 €HT

Année 2012 – 243 046 €HT

Modification du cadre communautaire de garantie des emprunts en faveur du logement social

La Communauté d'Agglomération de Brive a fixé un cadre de garantie d'emprunts pour les opérations de logement social. Celui-ci précise que l'agglomération peut garantir exclusivement les opérations de l'Office de l'Habitat de Brive à la demande des communes dès lors qu'elles sont cofinancées dans le cadre du Guide des Aides, cadre financier d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Brive en faveur de la production de logement social.

Dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2009-2015, il a été proposé **d'élargir les possibilités de garantie d'emprunts des opérations de logements sociaux à l'ensemble des bailleurs qui interviennent sur le territoire communautaire.**

Tous les bailleurs concourant aux objectifs de production de logements sociaux, cette extension permet à la Communauté d'Agglomération de Brive de renforcer son accompagnement auprès des bailleurs.

Nouvelles modalités de garanties des emprunts

Sollicitation

La sollicitation de la Communauté d'Agglomération de Brive pour garantir les emprunts est faite par écrit par la commune sur laquelle l'opération de logement social est en cours de montage et ce, quel que soit le bailleur social.

Eligibilité des demandes

Peuvent bénéficier de la garantie d'emprunt de la Communauté d'Agglomération de Brive **les prêts contractés par l'ensemble des bailleurs sociaux** (Offices Publics de l'Habitat ou SA HLM) pour les opérations de production de logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Brive **et qui sont subventionnées au titre du guide des aides.**

Chaque demande sera examinée par la commission « Finances » de la Communauté d'Agglomération de Brive.

Droit de réservation des logements

La Communauté d'Agglomération de Brive se réserve le droit de faire jouer son droit de réservation pour les opérations qu'elle garantit. Il est précisé qu'un cadre viendra fixer les modalités d'application de ce droit de réservation.

Réalisation d'études préalables à la création d'une zone d'activités sur l'emprise de l'actuel aérodrome de Brive Laroche

Une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Brive et la Communauté de Communes de Vézère-Causse a été approuvée en octobre 2006 en vue de la réalisation d'études préalables à la création d'une zone d'activités sur l'emprise de l'actuel aérodrome de Brive Laroche.

Le contenu de ces études est :

- Etude topographique
- Etude géotechnique
- Etudes préliminaires présentation des différents scénarii (mission de Maîtrise d'œuvre)
- Avant projet du scénario retenu (mission de Maîtrise d'œuvre)
- Etude d'impact
- Etude loi sur l'eau (dossier d'autorisation)

Afin de lancer les études, le renouvellement des représentants de la Communauté d'Agglomération de Brive qui siégeront au Comité de Pilotage est nécessaire :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Patricia BROUSSOLLE	Madame Bernadette VIGNAL
Madame Isabelle DAVID	Monsieur Henri SOULIER
Monsieur Gilbert FRONTY	Monsieur Jean-Claude FARGES

La Communauté de Communes de Vézère-Causse dispose également de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à ce comité de pilotage.

Désignation de représentants au sein du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive – Lancement des Assises du SCOT Sud Corrèze.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification du territoire qui a pour objet la mise en cohérence des différentes politiques publiques menées dans les domaines de l'économie, de l'habitat, des déplacements et de l'environnement.

Des communes limitrophes au périmètre du SCOT ont décidé de rejoindre la structure du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB) et de participer à l'élaboration du nouveau document d'urbanisme. L'évolution de ce périmètre permet d'apporter plus de cohérence dans la réflexion, notamment en termes de déplacements.

Il est prévu pour la Communauté d'Agglomération de Brive 2 élus supplémentaires qui siègeront au Comité Syndical et un membre de plus pour la CAB au sein du bureau du SEBB.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT Sud Corrèze, les élus des 78 communes corrésiennes qui *constitueront bientôt le périmètre du SCOT* sont conviés à une réunion de lancement « Les Assises du SCOT Sud Corrèze » qui se tiendra le Mardi 16 juin 2009 de 17H00 à 19h30.

Cette rencontre permettra à tous les élus de prendre connaissance de la démarche et de partager le témoignage d'intercommunalités ayant déjà avancé dans leur projet de territoire.

Désignation des délégués chargés de représenter la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bas Limousin (SEMABL)

La Communauté d'agglomération de BRIVE a souhaité mettre en place un rapprochement entre BRIVE ENERGIES et la SEMABL. Il se concrétise par une opération de fusion simplifiée, BRIVE ENERGIES étant la société absorbée et la SEMABL la société absorbante.

Le premier acte de cette fusion est la détention de 100% des actions de la société absorbée par la société absorbante. Cette démarche s'accompagne d'une entrée des actionnaires de BRIVE ENERGIES dans le capital de la SEMABL, à concurrence du montant qu'ils détenaient dans BRIVE ENERGIES, dans le cadre d'une augmentation de capital social de la SEMABL.

Les grandes étapes de cette opération ont donc été :

- accord de cession des actions de Brive Energies au profit de la SEMABL : conseil communautaire du 12 février 2009
- accord de cession des actions SEMABL de la ville de Brive à la CAB : Conseil Municipal du 16 février 2009
- Assemblée Générale extraordinaire de la SEMABL pour augmentation de capital afin d'accueillir les anciens actionnaires de Brive Energie : 27 avril

Les nouveaux statuts de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bas limousin ont approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril dernier. Ils actent l'augmentation de capital et l'entrée de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration de la SEMABL à hauteur de 9 délégués.

Suite à l'augmentation de capital, 18 délégués siégeront au conseil d'administration de la SEMABL :

- 9 pour la Communauté d'Agglomération de Brive
- 4 pour la ville de Brive
- 1 pour Tulle, CG 19, CC Martel, CC Vézère, Terrasson, CC Souillac, CC du Haut quercy
- 1 pour la CDC
- 1 pour la Caisse d'Epargne
- 1 pour OPHLM
- 1 pour la CCI de Brive

Soutien au dernier commerce de proximité : création d'un multi services bar - restaurant - épicerie à La Chapelle-aux-Brocs

La commune de La Chapelle-aux-Brocs a saisi la Communauté d'Agglomération de Brive d'une demande d'assistance et de subvention pour un projet de développement important pour elle : la création d'un multi services bar - restaurant – épicerie, dépôt de pain et de gaz.

La commune de la Chapelle-aux-Brocs appartient au canton de Malemort, elle se situe à l'est de Brive et s'étend sur 500 ha. La population au dernier recensement de l'INSEE est de 368 habitants, en progression de 4,5% depuis 1999. Il n'y a plus de commerce dans cette commune, la plus petite de la communauté d'agglomération.

On peut noter 32% de retraités à qui la commune souhaite offrir une possibilité d'approvisionnement de produits de première nécessité par l'ouverture d'un commerce de proximité multi services : bar - restaurant - épicerie, dépôt de pain et de gaz

La population « cœur de cible » du projet en prenant en compte les communes avoisinantes : Alagnac (4,1km), Cosnac (3,5km), Dampniat (2,5km), Lanteuil (3,1km), Malemort est de 11 818 habitants.

Le maître d'ouvrage est la commune de La Chapelle-aux-Brocs, elle réalise les investissements immobiliers de l'ensemble de la structure ainsi que les équipements liés aux activités de bar - restaurant – épicerie.

La Commune de La Chapelle-aux-Brocs demande à la Communauté d'Agglomération de Brive le versement d'un fonds de concours de 15 000 euros, participation versée sur l'exercice 2009, crédits inscrits au BP 2009.

Pour connaître l'actualité de la CAB,
consultez le site www.cabrive.net



Contact Presse :
Valérie Chilard
Responsable Communication
Communauté d'Agglomération de Brive
Tél : 05 55 74 70 18
Mail : valerie.chilard@agglo-brive.fr